tions pour y porter la fraîcheur et la fécondité de la culture intellectuelle. Ces deux courants pouvaient se creuser, se gonfler ou se fortifier plus ou moins ; leur course était plus ou moins rapide, plus ou moins régulière suivant les circonstances, mais toujours ils devaient se mouvoir parallèlement l'un à l'autre, et la loi, en les maintenant dans ce parallélisme, les empêchait de se nuire ou de se confondre. La loi encaissait pour ainsi dire ces deux courants pour qu'ils pussent poursuivre sûrement leur marche, répandant partout les bienfaits d'une instruction et d'une éducation qui souriaient aux convictions paternelles, en laissant aux consciences la facilité de respirer librement et de voir, dans la loi, une protection et non pas une tyrannie. Le long de ces deux cours d'actions parallèles se traçaient LES ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES dont la loi confiait la création et la direction à des citoyens, en communauté d'idées avec les parents des enfants qui bénéficiaient de l'école ; puis, LES PROFESSEURS, LES INSPECTEURS, LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, LES RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES, L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET MORAL, en un mot tout ce qui peut assurer le bon fonctionnement de l'école, tout cela participait à la communauté d'idées qui unissait les intéressés, et le tout était confié à la direction respective de chacune des sections du Bureau Le fait est que pendant dix-neuf années, les deux sections du Bureau ont été en mouvement sur des lignes parallèles. Par suite, chaque section était parfaitement indépendante et par conséquent son action n'était nullement entravée par les actes ou omissions de l'autre section. Si elles s'influençaient en quelque chose, ce ne pouvait être que par une généreuse émulation qui contribuait au bien général.

L'existence d'écoles protestantes à côté d'écoles catholiques, au lieu de nuire à la bonne entente entre concitoyens et voisins, a eu un résultat tout contraire, comme le prouve les paroles suivantes que M. J. B. Somerset, Surintendant des Ecoles Protestantes, a consignées à la page 7 du rapport qu'il adressa au Lieutenant-Gouverneur à la date du 29 avril 1886 :

" C'est un fait bien agréable pour tous les amis de la " bonne entente entre citoyens, ainsi que pour les amis " du progrès de l'Education, de constater que depuis